

# Les écoles Paul Bert, Miquelots et Val des Pins bientôt rénovées elles aussi

Lundi 4 novembre, les élus du Sud Bassin se sont retrouvés à Arcachon au siège de la Cobas pour un conseil communautaire consacré à 23 délibérations dont le débat d'orientations budgétaires. Nous revenons pour vous sur quelques dossiers et échanges clés de ce conseil.

## ▪ Les écoles

Le lancement des marchés publics portant sur la reconstruction ou l'extension de trois écoles de la Cobas a été voté lundi. Ce sont les trois dernières écoles du territoire, diagnostiquées comme à rénover ou agrandir, dont le chantier n'avait pas encore été lancé. « Je suis ravie qu'on lance les études pour ces trois nouvelles écoles. On a pu avancer le plus possible dans ces dossiers lors de cette mandature » s'est félicitée Marie-Hélène des Esgaulx, Présidente de la Cobas.

Concernant l'école **Paul Bert d'Arcachon**, plus ancienne école de la commune, il a ainsi été acté que pour cet établissement que « compte tenu de sa vétusté et ne répondant plus aux normes et exigences actuelles, il est nécessaire de faire procéder à sa reconstruction ». La COBAS propose de réaliser cette opération de reconstruction :

- – relogement des élèves dans des bâtiments modulaires au sein de l'ALSH des Milles Potes,
- – désamiantage et démolition de l'école existante,
- – confortement et conservation de la façade remarquable existante,
- – construction d'une nouvelle école composée de □

5 classes élémentaires,  
o les espaces liés à la restauration en liaison froide,  
o les espaces dédiés au périscolaire,  
o une salle plurivalente mutualisée,  
o des locaux à caractère administratifs,  
o  
et l'ensemble des locaux fonctionnels nécessaires à l'établissement. L'estimation de ce projet, toutes dépenses confondues, se monte à 5 700 000 € TTC.

Concernant le **groupe scolaire des Miquelots à la Teste de Buch**, il a été acté que « compte tenu de sa vétusté et ne répondant plus aux normes et exigences actuelles, il est nécessaire de faire procéder à sa reconstruction et d'y adjoindre une salle de sport ». Sur la base du programme élaboré par Pilate Programmation et validé par la commune, la COBAS propose de réaliser cette opération de reconstruction comme suit :

1. sur sa compétence communautaire Éducation :

- – relogement des élèves dans des bâtiments modulaires à proximité immédiate,
- – désamiantage et démolition de l'école existante,
- – construction d'un nouveau groupe scolaire composé de
  - 5 classes maternelles,
  - o 10 classes élémentaires,
  - o les espaces liés à la restauration en liaison froide,
  - o les espaces dédiés au périscolaire,
  - o une salle plurivalente,
  - o  
et l'ensemble des locaux fonctionnels nécessaires à l'établissement. L'estimation de cette opération est de 8 900 000 € TTC, toutes dépenses confondues.

2. sur sa compétence communautaire Équipement sportif :

- – une salle de sport de 600 mètres carrés,

- – des vestiaires d'une surface de 180 mètres carrés. L'estimation de cette opération est de 2 000 000 € TTC d'euros, toutes dépenses confondues.

Enfin, concernant **le groupe scolaire Val des Pins du Teich**, il a été décidé que « compte tenu de sa vétusté, de l'accroissement du nombre d'élèves accueillis, et ne répondant plus aux normes et exigences actuelles, il est nécessaire de faire procéder à des travaux d'extension, et de réhabilitation de cet établissement ».

Sur la base du programme élaboré par Pilate Programmation et validé par la commune, la COBAS propose de réaliser cette opération de travaux consistant à :

- – la création d'une classe supplémentaire,
  - – le déplacement et accroissement des surfaces dédiées à la restauration scolaire,
  - – la rénovation des salles existantes
    - o peintures,
    - o sols,
    - o plafonds,
    - o ventilation,
    - o éclairage,
    - o quelques menuiseries, o protections solaires.
  - – le réaménagement des espaces extérieurs, notamment des circulations et des accès,
  - – le déplacement du plateau sportif existant,
  - – le relogement partiel des élèves pendant la phase de rénovation des locaux existants. L'estimation de ce projet, toutes dépenses confondues, se monte à 3 850 000 € TTC.
- Un écran géant pour l'hippodrome

La Cobas a voté une subvention d'un montant de 120 000 €, à

titre exceptionnel, à l'établissement « Société des Courses La Teste de Buch » afin que l'hippodrome du Becquet puisse s'équiper d'un écran LED géant de 55 m<sup>2</sup> pour que les « visiteurs et les joueurs puissent visualiser correctement les courses ».

La Cobas, étant donné sa compétence économique, a donc accepté de donner un gros coup de pouce à ce « complexe de renommée nationale où plus de 125 courses se déroulent par an ». Le Pôle hippique du Becquet est également un centre permanent d'entraînement de galopeurs. C'est aussi un pôle économique majeur au sein duquel plus de 80 personnes travaillent à l'année.

Le projet d'investissement s'élève au total à 200 000 euros. La Cobas a accepté d'y contribuer en reversant 120 000 euros, montant qui représente en fait le produit perçu en 2019 par la COBAS, au titre des prélèvements sur les paris hippiques.

#### ▪ Débat d'orientations budgétaires

Lors du débat sur les orientations budgétaires de 2020, Marie Hélène des Esgaulx a affirmé que le « travail continue pour le doublement de la RN250 et nous irons jusqu'à Arcachon ». « Nous avançons avec les maires concernés et nous continuerons jusqu'au bout », a conclu la Présidente de la Cobas. Rappelons en effet que le doublement de la RN 250 représente le plus gros investissement de la Cobas avec l'inscription de 30,5 millions d'euros de crédits pour un projet qui coûtera au total 55 millions d'euros.

Sur les autres points du budget, la Présidente annonce notamment le maintien des taux de fiscalité et la maîtrise des charges de fonctionnement.

